

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

CONSTITUTION D'UN DOSSIER

Liste récapitulative des documents à retourner dûment remplis avant le début du contrat ou au plus tard dans les 5 jours maximum qui suivent l'embauche à :

L'ADEFIM Ile-de- France

Pour les entreprises de la Région Parisienne :
34 Avenue Charles de Gaulle
92523 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Pour les entreprises de Seine et Marne :
238 rue de la Justice Z.I. de Vaux le Pénil
77000 MELUN

- Un exemplaire du CERFA contrat de professionnalisation.
- La Convention de Formation de l'organisme intervenant

Elle doit notamment mentionner :

- Les nom et prénom du jeune concerné
- La qualification préparée et les modalités de sanction (avec la date prévue de fin des épreuves ou des examens)
- Les dates de début et de fin de formation
- La répartition des heures entre les actions d'évaluation d'une part, d'accompagnement d'autre part et les enseignements généraux, professionnels et technologiques
- Les conditions financières.

ATTENTION : L'ENTRÉE EN FORMATION DU BÉNÉFICIAIRE NE PEUT PAS PRÉCÉDER L'EMBAUCHE.

- Le programme détaillé des actions d'évaluation, d'accompagnement et des enseignements généraux, professionnels et technologiques de l'organisme, ainsi que le nombre d'heures de formation par type.
- Le calendrier précis des actions.
- Le CV actualisé du bénéficiaire du contrat.
- Pour les demandeurs d'emploi, joindre la copie de l'attestation d'indemnisation ou de l'inscription à POLE EMPLOI justifiant de leur situation à la veille de leur embauche.
- Pour les bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, ASS, AAH), joindre l'attestation de versement du minimum social délivrée par l'autorité compétente.
- Pour les personnes en situation de handicap, joindre la copie de l'attestation justifiant de leur situation (fiche RQTH).
- Cas particulier : en cas de renouvellement de contrat, joindre la copie de l'attestation d'échec ou de réussite à l'examen.

Conformément à ses conditions de prise en charge telles que définies dans sa charte contrôle et qualité, l'OPCAIM se réserve le droit de demander tous justificatifs complémentaires nécessaires à l'instruction du dossier. Pour consulter la Charte Contrôle et Qualité, [cliquez ici](#).